



SGA / MISSION ACHATS

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

LA CHARTE RÉGISSANT LES RELATIONS  
ENTRE GRANDS DONNEURS D'ORDRE ET PME EST CONSULTABLE  
SUR LE SITE INTERNET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION (SGA)  
[www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)

*Rubrique : «le SGA en action» > «Achats» > «Relations avec les PME»*

POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTER LA MISSION ACHATS  
01 42 19 69 94

### PRINCIPAUX PORTAILS INTERNET

*La plateforme des achats de l'État (PLACE)*  
[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

*Le portail achats du ministère de la Défense*  
[www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr)



# FACILITER L'ACCÈS DES PME À LA COMMANDE PUBLIQUE

[WWW.SGA.DEFENSE.GOUV.FR](http://WWW.SGA.DEFENSE.GOUV.FR)





**Le ministère de la Défense et des Anciens combattants passe, chaque année, plus de 190 000 contrats avec des PME pour un montant compris entre 1,5 et 2 milliards d'euros. Les actions qu'il soutient ont pour objectifs de favoriser la médiation à destination des PME, faciliter l'accès à la commande publique, renforcer les contacts avec les PME sur le terrain et aider à l'innovation.**

## FAVORISER LA MÉDIATION

Dédiée aux PME et rattachée au ministre de la Défense, la **Mission ministérielle PME** a été mise en place il y a plus de 10 ans. Elle a pour objectifs de prendre en compte la place des PME dans les achats du ministère de la Défense et des Anciens combattants au travers d'une étude statistique des contrats, de jouer un rôle de médiation (plus de 700 dossiers ont pu être traités en 2010) et enfin, d'assurer le suivi des engagements de qualité de services auxquels le ministère a souscrit, tel que l'apport d'une réponse rapide aux demandes des entreprises.

L'importance de ce rôle a été réaffirmée par la signature, le 11 février 2010, de la charte régissant les relations entre grands donneurs d'ordre et PME élaborée conjointement par la **Médiation du crédit** et la **Compagnie des dirigeants et acheteurs de France**. La charte repose sur dix engagements et prévoit également que chaque signataire désigne un «correspondant PME» unique, qui joue le rôle de médiateur pour favoriser la résolution des conflits.

### ► Contact Mission PME

La **Mission ministérielle PME** est dirigée par le contrôleur général des armées Thierry PERRIN  
**E-mail** > [missionministerielle.pme@defense.gouv.fr](mailto:missionministerielle.pme@defense.gouv.fr)  
**Tél.** > 01 42 19 84 02

## OFFRIR LA MEILLEURE VISIBILITÉ SUR INTERNET

Le ministère de la Défense et des Anciens combattants s'engage à diffuser largement l'information concernant ses achats et les modalités d'accès à ses marchés.

Le ministère dispose de trois portails Internet pour diffuser l'information auprès des PME :

### ► [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) :

la **plateforme des achats de l'état (PLACE)** permet aux PME de se tenir informées des consultations relatives à tout achat supérieur à 20 000 euros lancées par les différentes entités du ministère de la Défense et des Anciens combattants.

### ► [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr) :

le **portail achats** du ministère est dédié aux achats de soutien. Il contient le référentiel documentaire applicable aux marchés publics, ainsi que des fiches pratiques pour guider les opérateurs économiques dans leurs démarches (modalités de candidatures en groupement, recours à la sous-traitance, ...). Ce portail comprend également un espace dédié aux initiatives spontanées qui permet aux PME de porter leurs propositions auprès du ministère.

### ► [www.ixarm.com](http://www.ixarm.com) :

le **portail de l'armement** est dédié aux programmes et aux opérations d'armement. Il présente un espace à destination des PME afin de leur faciliter l'accès aux informations utiles permettant de travailler avec le ministère (réglementation, opportunités de marchés de Défense, ...).

## RENCONTRER LES PME SUR LE TERRAIN

Le ministère s'est également engagé à diffuser l'information au plus près des opérateurs économiques. En partenariat avec les organisations professionnelles (Medef, CGPME, ...) et les Chambres de commerces et d'industries (CCI), des rencontres régionales sont régulièrement organisées. Depuis 2010, ce sont plus de 600 entreprises qui ont pu échanger directement avec les acheteurs du ministère. Ces rencontres doivent permettre :

- d'informer et sensibiliser les entreprises sur les opportunités d'achats du ministère de la défense en leur offrant en outre une meilleure visibilité sur l'organisation de la fonction achat du ministère, notamment au niveau local ;
- de présenter les supports de publication des consultations du ministère,
- de fournir aux entreprises l'occasion de rencontrer les acheteurs du ministère et de présenter leurs produits, services ou travaux

### ► Contacts Mission achats du ministère de la Défense et des Anciens combattants

Premier acheteur de l'Etat, le ministère de la Défense a désigné le Secrétariat général pour l'administration (SGA) responsable de l'animation et de la coordination des travaux de réforme des achats. Le SGA a ainsi mis en place dès 2008 une Mission achats qui a pour objectif de mettre en œuvre la réforme des achats courant et métiers (hors armement) du ministère.

La Mission achats du ministère est dirigée par Jean BOUVEROT, responsable ministériel des achats (RMA).

**E-mail** > [jean.bouverot@defense.gouv.fr](mailto:jean.bouverot@defense.gouv.fr)

### ► Les contacts relevant de la thématique PME sont :

- L'officier en chef Xavier GANDIOL  
**E-mail** > [xavier.gandiol@defense.gouv.fr](mailto:xavier.gandiol@defense.gouv.fr)
- L'attachée principale d'administration Agnès LE GALL-HAMANN  
**E-mail** > [agnes.le-gall-hamann@defense.gouv.fr](mailto:agnes.le-gall-hamann@defense.gouv.fr)

La mission s'appuie aussi sur un réseau de correspondants locaux.

## SOUTENIR L'INNOVATION

Le ministère de la Défense et des Anciens combattants soutient de manière active l'innovation des PME, notamment par le biais de la Direction générale de l'armement (DGA). Elle a ainsi mis en place le dispositif RAPID (Régime d'appui aux PME pour l'innovation duale) qui permet de subventionner des projets spontanés portés par une PME et à fort potentiel technologique. La DGA co-finance aussi certains programmes de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Elle est ainsi le deuxième contributeur au Fonds unique interministériel (FUI), chargé du financement des projets de Recherche & Développement labellisés par un pôle de compétitivité.

### ► Contacts DGA

#### • Point d'entrée à la DGA pour une PME

David LENOBLE  
**Tél.** > 01 46 19 64 31

#### • Correspondant «soutien export PME»

Isabelle VALENTINI  
**Tél.** > 0800 027 127

#### • Point de contact pour les institutionnels

Victor DAVET  
**Tél.** > 01 46 19 64 28

#### Informations générales : [www.ixarm.com](http://www.ixarm.com)

«Espace PME» et «Portail soutien export PME»